

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 23  
Nombre de votants..... 28

**Délibération n° 2023-27**

Nomenclature :  
5.5 – Délégations de signature

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 13 juin 2023

**Étaient présents** :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Julie BARNET, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Florent ROYER ;

**Étaient absents et excusés** :

- Mmes Maryse PATAILLE, Nathalie GAY ;
- MM. Éric GUYARD, Laurent FEBVAY, David COLIN, Gérald BOUTET ;

**Pouvoirs** :

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nathalie GAY à Mme Sophie LAGNIER,
- M. Éric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR,
- M. Gérald BOUTET à Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

### **CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE JEUNES DU CENTRE SOCIAL BACHELARD 2023-2026 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est exposé au Conseil Municipal que le centre social Bachelard accueil des jeunes de 11 à 17 ans. Il convient de formaliser cet accueil par la biais d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Côte d'Or.

Un projet de convention, s'appuyant sur les besoins des jeunes, a été établi afin de définir les modalités de fonctionnement et d'encadrement des jeunes accueillis au sein de la commune.

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20230620-DELIB2023-27-DE  
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Pour rappel, cet accueil est ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans, issus de la commune. Il est partagé avec un groupe de jeunes de 11 à 13 ans, déclarés en accueil de périscolaire. L'accueil est gratuit.

Le champ d'intervention de l'accueil jeunes s'articulera autour de valeurs transversales aux différents services présents sur le Centre social Bachelard :

- L'éco-citoyenneté,
- Le numérique,
- L'engagement,
- L'accès aux droits,
- L'aller-vers.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R227-1 et R227-19,

Vu la proposition de convention jointe en annexe,

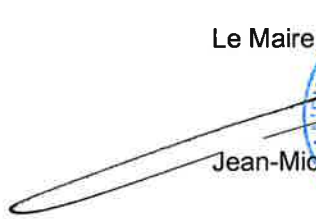
Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la commission « Action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse » réunie le 13 avril 2023,


**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- ⇒ **d'approuver la convention relative à l'accueil de jeunes du centre social Bachelard 2023-2026 de la commune de Marsannay-La-Côte,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 20 juin 2023

Le Maire,

  
Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20230620-DELIB2023-27-DE  
Date de réception préfecture : 21/06/2023